



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 67833

Texte de la question

M. Jean de Gaulle attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'état général de la marine française. La récente crise d'Afghanistan a démontré que la France ne dispose plus d'aucun moyen permanent de frappe conventionnelle sur un théâtre d'opération éloigné, du fait de la faiblesse de sa flotte. Ainsi, la marine française ne dispose d'aucun missile de croisière, alors que la nécessité de doter les navires de ce type d'armes a été mise en évidence lors de la guerre du Golfe. En outre, s'agissant de l'entretien de la flotte de guerre française, un récent rapport d'information de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, présenté par Charles Cova et Jean-Noël Kerdraon, a souligné l'existence de fréquents retards dans les opérations de réparation et d'entretien des navires. Au surplus, en raison du manque de moyens mis à la disposition de la marine, la qualité des réparations est souvent insuffisante et il n'est pas rare que des bâtiments sortant de réparation reviennent à leur port d'attache avec des pannes graves : en conséquence, le taux de disponibilité des bâtiments, qui devrait atteindre le seuil de 80 %, ne se situe aujourd'hui qu'aux alentours de 65 %. A l'heure où les récents événements internationaux laissent présager une préoccupante dégradation de la stabilité mondiale à court terme, il semble urgent pour la France de garantir sa sécurité et de renforcer pour cela ses moyens d'action internationaux. Sensible à cette question, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment à ce sujet et de lui indiquer les éventuelles mesures qu'il entend prendre pour garantir à la marine française des moyens d'intervention adéquats.

Texte de la réponse

La marine nationale dispose aujourd'hui de moyens d'intervention dont l'efficacité, qui la place au tout premier plan au sein de l'Union européenne, devrait se renforcer dans les prochaines années. Le groupe aéronaval, articulé autour du porte-avions Charles-de-Gaulle, de l'aviation embarquée et de son escorte, donne à la France une capacité de projection de puissance qui n'est surpassée que par les Etats-Unis. Cette capacité sera optimale avec l'augmentation progressive du nombre de Rafale qui seront capables, à partir de 2006, de mettre en oeuvre des missiles de croisière. L'escorte du porte-avions sera renforcée contre la menace aérienne avec l'entrée en service de deux premières frégates Horizon en 2006 et 2008. Les crédits d'études prévus dans la prochaine loi de programmation permettent, en outre, d'être apte à lancer après 2008 et en fonction des conditions économiques, le programme d'un second porte-avions qui assurerait la permanence de notre capacité de projection. La flotte amphibie, aux capacités déjà appréciables, fait l'objet d'un programme de modernisation. Ainsi, les deux plus anciens transports de chalands de débarquement seront remplacés en 2005 et 2006 par des bâtiments aux capacités d'emport plus que doublées. La flotte de surface va bénéficier d'un renouvellement profond, avec l'entrée en service à partir de 2008 de frégates multimissions. Outre le remplacement d'unités anciennes, ces navires apporteront une nouvelle capacité à la marine, celle de la frappe contre terre par missiles de croisière. Les sous-marins Barracuda seront également dotés des mêmes missiles de croisière. S'agissant de l'entretien de la flotte, le rapport d'information de la commission de la défense de l'Assemblée nationale conforte la démarche vigoureuse entreprise par la marine pour améliorer la situation. Initialisée à la suite d'un audit effectué en 1998, cette démarche a notamment conduit à la création en 2000 du

service de soutien de la flotte. Ce service fédère, sous une autorité unique, l'ensemble des acteurs étatiques et des moyens concourant à l'entretien de la flotte. Cependant en raison de sa création récente, de l'ampleur de ses missions, mais également de l'évolution profonde de DCN toujours en cours, une phase de transition reste inévitable. Lorsque celle-ci sera achevée, les conditions d'entretien des navires devraient être largement améliorées.

Données clés

Auteur : [M. Jean de Gaulle](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67833

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6008

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 904